

Mr Le Commissaire Enquêteur,

Je fais suite au mail de ma mère, Deschamps Yvette pour m'opposer également à la création d'une liaison piétonne au sud du village ER4 sur la parcelle AE17.

Je m'oppose à cela en tant que nu- propriétaire et exploitant agricole en agriculture biologique.

En effet cette création empièterait grandement sur notre cour dont on fait un usage permanent, à titre privé et professionnel. Nous nous en servons donc aussi pour du stockage de matériel et différents passages nécessaires pour l'exploitation des vergers attenants.

Je m'oppose également à la création "aménagement placette - stationnement - entrée est du village" ER 5 sur les parcelles 14 15 et 16. La parcelle 16, ainsi que le chemin dans la cour, sont grévés de servitudes de passage pour nous mêmes et la maison voisine.

Je vous remercie de prendre en considération ma demande.

Cordialement,

Pierre DESCHAMPS

49 grande rue

07410 COLOMBIER LE VIEUX